

Interpellation de M. Desmet : Qu'offrons-nous comme structure d'accueil ou d'intégration.

M. Desmet rappelle qu'en Région bruxelloise, un tiers de la population est d'origine étrangère. Depuis plusieurs années, environ 30.000 primo-arrivants s'y présentent annuellement.

Par délégation des autorités européennes, la Belgique est encouragée à intégrer les ressortissants de pays tiers en séjour régulier sur son territoire. Ce sont les entités fédérées qui ont hérité de cette compétence visant à favoriser l'intégration.

Contrairement à ce qui se passe en Flandre, l'inscription à un parcours d'intégration ou d'accueil n'est pas obligatoire en Région bruxelloise. Il semble pourtant que cette démarche soit une clé pour mieux comprendre le pays d'accueil, qui offre de nouvelles perspectives ainsi qu'une autonomie et des compétences permettant un accès à la vie professionnelle.

Depuis l'année passée, il existe deux bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA), subsidiés par la COCOF : le premier, « Via », actif sur les communes de Schaerbeek et Molenbeek-Saint-Jean, et le second, « BAPA Bruxelles », sur la commune de Bruxelles-Ville. Ixelles a développé un projet en partenariat avec le Ciré (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers). Du côté néerlandophone, le « BON » propose un programme d'éducation civique en 18 langues ainsi que des cours de néerlandais. Le service des Etrangers de la commune d'Uccle et le CPAS ont-ils bénéficié d'une séance d'information sur les BAPA et le BON ? Quels sont les documents remis par la commune aux primo-arrivants ucclois ? Vers quelles associations sont-ils orientés ? Existe-t-il un flyer d'information en plusieurs langues à leur intention ?

Supposant que le pouvoir communal a mis en place des structures pour le parcours d'accueil, via l'échevinat de l'Action sociale, le CPAS ou la Promotion sociale, M. Desmet souhaiterait obtenir des renseignements sur leur organisation ainsi que sur le nombre de personnes concernées par ces offres.

Mme l'Echevin Delwart remercie M. Desmet pour son intervention, qui permet de mettre en lumière une problématique très importante, quoique celle-ci se pose avec moins d'acuité à Uccle que dans les communes dotées d'un BAPA, dans la mesure où ces dernières sont confrontées à un plus grand nombre de primo-arrivants. Les chiffres les plus récents attestent la présence de 247 personnes inscrites en tant que demandeurs d'asile sur le territoire d'Uccle. Environ la moitié d'entre elles sont prises en charge dans le cadre des structures existantes, telles que la Croix-Rouge ou les initiatives locales d'accueil (ILA) du CPAS, qui, selon les cas, les orientent vers les bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA) ou leur dispensent des formations. La Croix-Rouge organise par exemple des cours d'alphabétisation ainsi que des formations à la citoyenneté pour ce type de public. Le PAS (Prévention-Animation socio-culturelle) propose également des cours d'alphabétisation, à raison de trois séances par semaine. Néanmoins, ces diverses initiatives ne constituent pas encore un parcours d'intégration à part entière.

Mme Fremault pourra probablement confirmer que le Parlement bruxellois va aborder l'instauration d'un parcours obligatoire d'intégration dans les prochaines semaines. Mme l'Echevin Delwart rappelle à cet égard que l'opportunité de donner un caractère obligatoire ou facultatif à un tel dispositif a suscité un large débat.

Il convient aussi de saluer le lancement par Mme l'Echevin Maison d'un programme d'intégration dans le cadre de l'enseignement de promotion sociale, quoique cette initiative n'ait pas été couronnée de succès.

Selon Mme l'Echevin Delwart, la mise en place d'un parcours obligatoire va permettre à ce dossier d'évoluer de manière significative et inciter l'ensemble des acteurs à prendre leurs responsabilités, quel que soit le niveau de pouvoir où s'exerce leur influence.

Mme l'Echevin Maison se réjouit de l'engouement pour les cours de français langue étrangère proposés par l'enseignement de promotion sociale, qui sont fréquentés par un nombre sans cesse croissant d'élèves. Par contre, le parcours d'intégration organisé dans ce cadre n'a guère rencontré de succès, en dépit de la publicité assurée via les panneaux électroniques, les dépliants offerts au CPAS ou les contacts privilégiés des directions d'écoles avec les parents d'élèves primo-arrivants. Quoique la directrice de l'école de

promotion sociale ait proposé de réitérer l'expérience, Mme l'Echevin Maison a préféré y renoncer car l'organisation de ce programme réduisait le capital-périodes de cet établissement. Par ailleurs, il serait intéressant de mettre en place au CPAS une offre centralisée d'informations en ce domaine.